



Musée de Bouxwiller

Rapport n° CP/2011/463

Service gestionnaire :

Service du patrimoine culturel

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre approbation un dossier relatif à la politique muséographique du Département.

COMMUNE DE BOUXWILLER

Le musée de Bouxwiller en Pays de Hanau, labellisé « Musée de France », est l'objet d'un projet de rénovation depuis 10 ans. Le projet est inscrit projet d'excellence dans le contrat de territoire du Pays de Hanau 2008-2013.

A l'été 2010, l'avant-projet sommaire a été modifié à la demande des partenaires, conduisant à une réorganisation des espaces dans la Halle aux Blés, qui accueillera le futur musée. Le service des Musées de France ayant exclu l'utilisation du sous-sol comme lieu d'aménagement des réserves du musée, la ville de Bouxwiller a été contrainte de trouver un nouvel espace pour accueillir les réserves.

Une étude de faisabilité a permis d'élaborer un projet d'aménagement de réserves dans un bâtiment d'une friche industrielle située à proximité du musée et acquise par la ville.

En effet, l'aboutissement de ces travaux conditionne le déménagement des collections, actuellement stockées dans la Halle aux Blés et dont la présence bloque le démarrage des travaux de rénovation du musée, qui a été reporté à juillet 2011.

Pour le financement de ce projet, le Conseil Général a été sollicité par la ville de Bouxwiller.

Dans le cadre de la révision à mi-parcours du contrat de territoire du Pays de Hanau, il est proposé une participation du Département à titre exceptionnel en appliquant le taux modulé de 20 % au montant de la dépense subventionnable de 260 000 € H.T., soit 52 000 €, eu égard à l'engagement financier déjà très important du Département sur le projet de rénovation du musée, mais aussi sur l'acquisition de la friche industrielle.

La commission de la culture, du patrimoine et de la mémoire a émis un avis favorable sur cette proposition.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
14873	204-20414-314	124 699,52 €	52 263,44 €	52 000,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du conseil général, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer la subvention suivante, conformément au tableau annexé :

- 52 000 € au titre de l'aide aux opérations d'aménagement de musées locaux.

Strasbourg, le 20/06/11

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a stylized, abstract shape.

Guy-Dominique KENNEL